

**PROCES VERBAL DU CCAS DU 16 OCTOBRE 2017 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE**

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 6 octobre 2017

Présents : 7 R. MASSEBEUF, J. CAMOIN, N. MACIEJEWSKI, C. PARGOIRE, D. LAFONT, C. GRIFFON, Y VIALLE.

Absents : 3 N. VITIELLO, L. CLAUZIER, B. BONNEFOI.

Procurations : 2 L. CLAUZIER à C. PARGOIRE, B. BONNEFOI à N. MACIEJEWSKI

Secrétaire de séance : Chantal GRIFFON

**1/OBJET : Organisation du repas des aînés du dimanche 3 décembre 2017**

Le Maire rappelle la délibération du bureau du CCAS du 23 mars 2015 relevant l'âge minimum des bénéficiaires du Noël des Aînés. Pour cette année 2017 l'âge minimum est de 67 ans.

**1 - Repas de Noël du 3 décembre 2017 :****1.1 – Choix du traiteur :**

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de retenir la proposition de la SARL FROMENTOUX Aurélien de Chomérac pour le repas de Noël au prix **de 22 € par repas** ;
- **charge** Mme Josiane CAMOIN de négocier au mieux les prestations servies.

**1.2 – Prix du repas pour les non ayant droits :**

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **fixe** le prix du repas pour **les non ayant droits à 28 € par personne** (et ceci quel que soit le lieu de résidence).
- **précise** que le nombre de places pour le repas est limité à 130.

**2 – Bons d'achat 2017 :**

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **offre** la possibilité aux personnes âgées ne venant pas au repas de bénéficier d'un **bon d'achat d'une valeur de 26 €** ;
- **précise** que les bons d'achats seront à utiliser en une seule fois auprès du **supermarché CASINO et du SPA de JASTRES**, et ce avant le 31 décembre 2017.

**2/OBJET : Activités proposées aux jeunes nés entre 1999 et 2004**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013 une activité est proposée aux jeunes gens âgés entre 13 et 18 ans.

Pour cette année 2017, le Maire propose d'offrir aux jeunes nés entre 1999 et 2004, soit :

- une place de cinéma
- une place au bowling
- une place au laser-Game
- une place à la nouvelle piscine couverte

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** d'offrir aux jeunes nés entre 1999 et 2004, au choix de chacun, soit :
  - . une place de cinéma
  - . une place au bowling
  - . une place au laser-Game
  - . une place à la nouvelle piscine couverte
- **charge** le Maire d'organiser les modalités d'inscription et de distribution des places offertes.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan de la fête des enfants** du 17 septembre 2017 : la vente des gâteaux et la buvette ont permis de dégager une recette de 202 € qui a été versée au CCAS. Déjà 10 ans que cette fête a été mise en place. Les membres du CCAS ont une pensée émue pour Cathy ORLANDO qui s'est investie lors des premières éditions de cette manifestation.
- **Bilan de la fête du 14 juillet** : bénéfice net de 76.47 € (hors feux d'artifices) qui a été versé au CCAS.
- **Bilan du cinéma de plein air** : bénéfice net de 67 € versé au CCAS.
- **Médaillés militaires** : le Maire remercie la 54<sup>ème</sup> section des médaillés militaires qui a fait un don de 100 € au CCAS.
- Le Maire explique que la municipalité souhaite mettre en place un **Conseil Municipal des Jeunes et un Conseil Municipal des Sages** : les candidatures sont à adresser en Mairie (un courrier dans ce sens a été adressé aux ados et va être adressé aux aînés).
- Chantal GRIFFON et Denise LAFONT font part des difficultés rencontrées pour distribuer certains courriers nominatifs en raison de **l'absence de nom sur les boîtes aux lettres et de numéro de maison**. Des rappels seront glissés dans les boîtes aux lettres non conformes.
- Les membres du CCAS sont invités à **l'inauguration de l'extension de la maison paramédicale** prévue le jeudi 26 octobre 2017 à 18 h 00. Le Maire souligne les difficultés pour recruter des médecins sur la région.
- Les trois classes de l'école partent en **classe de découverte** au printemps prochain (3 jours pour la maternelle – 5 jours pour les classes de primaire). La commune s'est engagée à financer 11 euros par jour et par enfant. Les familles en difficultés financières pourront faire appel au CCAS qui étudiera les dossiers au cas par cas.
- Le Palabre (ex ACALJ) a mis des activités en place le mercredi matin (ou journée, avec ou sans repas) suite au retour de la semaine des 4 jours dans de nombreuses écoles du secteur et l'arrêt des activités périscolaires. Des activités sont aussi proposées pendant les vacances scolaires. Le Maire rappelle que le CCAS participe financièrement à hauteur de 2 euros par jour et pas enfant.

### ➤ Repas du CCAS – Quelques précisions :

- C. PARGOIRE et J. CAMOIN feront l'inventaire des décorations de tables et décorations du sapin de Noël ;
- C. PARGOIRE et N. VITIELLO se chargeront d'installer et décorer le sapin de Noël ;
- Mises en place des tables et chaises : vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 15 h à la salle polyvalente ;
- Rendez-vous dimanche 3 décembre à 10 h 00 pour la décoration des tables et la finalisation de l'installation.

Un appel aux bonnes volontés est lancé pour la mise en place (vendredi après-midi et dimanche matin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Saint Didier sous Aubenas, le 18 octobre 2017

Le Maire,

Richard MASSEBEUF

